

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 22 octobre 1885

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

6 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)

Collation6 p. (155r, 156r, 157r, 158v, 159r, 160r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 22 octobre 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/52047>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 octobre 1885](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère
Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)
Lieu de destination 26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)
Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur les prétentions des héritiers de Godin à l'égard de la Société du Familistère. Godin communique à Tisserant l'état actuel de sa fortune qui s'élève à 6 400 000 F, dont la moitié pourrait revenir à ses héritiers. Godin demande à Tisserant si son fils ne pourrait pas en outre intenter un procès en dissolution de la société. Godin fait valoir qu'avec l'emprunt hypothécaire, la Société lui rembourserait ses apports et ses épargnes et ne laisserait plus de parts sociales entre les mains de ses héritiers ; la Société du Familistère serait ainsi préservée de leurs revendications. Il demande à Tisserant à quelle heure lui et sa fille arriveront à Guise le 25 octobre 1885.

Notes Alexandre Tisserant et sa fille Marguerite séjournent au Familistère de Guise du 12 au 17 novembre 1885 (voir collections du Familistère de Guise, Livre des visiteurs et visiteuses du Familistère, p. 21 [en ligne :

<https://livre-des-visiteurs.familistere.com/book>, consulté le 28 octobre 2023]).

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)
- [Tisserant, Marguerite \(1864-1923\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024
